

43 - Cartable numérique - Don manuel d'ordinateurs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération en date du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal donnait son accord au lancement du projet de cartable numérique Besançon.clic.

S'inscrivant dans la continuité du programme 1000 ordi@l'école, ce projet visait à réduire la fracture numérique, et permettait à tous les enfants de CE2 de bénéficier à la maison, sous forme d'une mise à disposition, d'un ordinateur multimédia doté de logiciels éducatifs. Ce programme était aussi complété d'un dispositif de formation pour les parents et d'une participation financière de la Ville au forfait Internet.

Ce programme a été reconduit chaque année depuis cette date.

En juillet 2014, les enfants dotés d'ordinateurs en 2011 auront quitté, pour la majorité d'entre eux, l'école primaire pour rejoindre le collège en septembre. En principe, ces derniers devraient remettre à la Ville l'ordinateur qui leur avait été prêté.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt pédagogique que présente cet outil informatique pour ces enfants désormais sensibilisés aux Technologies de l'Information et de la Communication, il est proposé que les familles qui le souhaitent puissent conserver définitivement cet ordinateur et les logiciels éducatifs qu'il comporte.

Le don consenti par la Ville prendrait la forme d'un don manuel.

Les ordinateurs ainsi conservés par les familles ne seraient plus affectés au service public de l'enseignement à compter du 30 septembre 2014. De plus, il est précisé que ces ordinateurs n'ont plus aucune valeur comptable.

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas conserver l'ordinateur, la Ville organisera en septembre 2014, sur une durée d'un mois, la récupération et le recyclage des ordinateurs rapportés.

Ces ordinateurs achetés d'occasion seront totalement amortis et sortis de l'inventaire municipal.

Un courrier sera envoyé à chaque famille pour l'informer de la possibilité de conserver l'ordinateur ou de le remettre à la Ville.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le principe du don manuel des ordinateurs aux familles qui souhaitent le conserver,
- prononcer la désaffectation des ordinateurs conservés par les familles à compter du 30 septembre 2014,
- autoriser la sortie de l'inventaire municipal desdits ordinateurs et réaliser les écritures d'ordre correspondantes.

«M. Emmanuel DUMONT : A la fin du cycle de 3 ans, CE2, CM1, CM2 la possibilité est offerte aux parents soit de conserver l'ordinateur avec les données de l'enfant, soit de le ramener pour qu'on le déconstruise, dépollue, etc.

M. LE MAIRE : Il faut savoir que ce sont des ordinateurs, qui quand on les donne ont déjà quelques années.

M. Emmanuel DUMONT : 3 ans chez les enfants et 3 ans quand on les récupère.

M. LE MAIRE : Donc 6 - 7 ans. Vous savez qu'un ordinateur, au bout de 7 ans ne vaut plus grand-chose. Par contre, ce que je veux souligner c'est qu'il y a un examen, le BII, Brevet Informatique Internet qui est passé régulièrement et on se rend compte que grâce à cette initiative que nous avons prise en 2001, initiative qui a donc 12 ans, les enfants de Besançon sont parmi ceux qui ont les meilleurs résultats puisque depuis 12 ans tous les enfants passés dans les écoles primaires ont eu des ordinateurs. Maintenant il va falloir réfléchir à la suite de l'opération parce que c'est vrai que si les familles n'avaient pas d'ordinateurs il y a une dizaine d'années maintenant cela a changé et ça va peut-être nécessiter une nouvelle réflexion.

M. Laurent CROIZIER : Ça faisait l'objet de ma question. Est-ce qu'il est prévu un plan de rééquipement des écoles en matériel informatique, nouveaux ordinateurs ou tablettes et j'attire votre attention sur le fait que les ordinateurs actuels possèdent un système d'exploitation qui n'est plus mis à jour, donc qui risque de poser des problèmes en terme de sécurité des données.

M. LE MAIRE : Ils ont Windows XP ?

M. Laurent CROIZIER : Oui.

M. LE MAIRE : Il va bientôt ne plus être mis à jour. Ce n'est déjà plus à jour ? J'ai vu un reportage à la télévision là-dessus. Enfin c'est surtout si on est attaqué par des virus très puissants, je ne suis pas sûr... enfin en tout cas il va falloir là aussi peut-être changer les ordinateurs dans les écoles mais nous ferons cela progressivement, en fonction des crédits disponibles.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.